

**Direction départementale
des territoires et de la mer**
01-08-2022

Le diagramme est divisé en deux sections principales par une ligne horizontale. La section supérieure est intitulée 'Mesures de restriction pour les eaux superficielles' et la section inférieure 'Mesures de restriction pour les eaux souterraines'. Les deux sections partagent une légende commune à gauche.

Légende commune :

- Vigilance
- Alerte
- Alerte renforcée
- Crise
- Absence de mesure

Section supérieure (Eaux superficielles) :

- Le territoire est divisé en zones de couleur correspondant aux niveaux d'alerte : une zone orange (Alerte renforcée) dans le nord-ouest, une zone rouge (Crise) dans le nord-est, et une zone verte (Vigilance) dans le sud-est.
- Une zone blanche (Absence de mesure) est indiquée dans le sud-ouest.
- Une zone bleue à contour épais est située dans le sud-ouest, correspondant à la zone blanche.

Section inférieure (Eaux souterraines) :

- Le territoire est divisé en zones de couleur correspondant aux niveaux d'alerte : une zone orange (Alerte renforcée) dans le nord-ouest, une zone rouge (Crise) dans le nord-est, et une zone verte (Vigilance) dans le sud-est.
- Une zone blanche (Absence de mesure) est indiquée dans le sud-ouest.
- Une zone bleue à contour épais est située dans le sud-ouest, correspondant à la zone blanche.

